

**MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS**

Arrondissement de Lens



Annay, le 12 juin 2023

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE  
CONSEIL MUNICIPAL D'ANNAY  
DU 9 JUIN 2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni le neuf juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents** : M.M. TERLAT Yves - MOREN Michèle - DANCOISNE Albert - FROISSART Pascal - GAPENNE Marcel - HONORE Béatrice - DERISBOURG Alexandre - DELATTRE Adélaïde - HOFFMANN Jean-Claude - DEMEYERE Martine - DRUELLE Claude - PRIEM Sonia - THUMEREL Philippe -- ROBIDET Didier - DELPIERRE Sandrine - ECAILLET Michèle - CAMPTEL Pascal - KUSNIREK David - CORTES Arlette - SEWERYN Philippe

**Etaient excusés** : M.M. DUPAYAGE Angèle (Pouvoir à MOREN Michèle) - LABALETTE Dominique - SOLTYS Arlette (pouvoir à HOFFMANN Jean Claude) - CHRISTMANN Chantal (pouvoir à TERLAT Yves) - DESCAMPS Magalie (pouvoir à HONORE Béatrice) - TAILLEZ Louissette (pouvoir à CORTES Arlette)

**Etaient absents** : M.M. BIDAULT Bernard



La séance ouverte, Monsieur GAPENNE Marcel est désigné secrétaire de séance et fait l'appel.

De cette réunion est extrait le point unique qui a été traité.

## 1-Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs le 24 septembre 2023

En application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral a été composé comme suit :  
Président : Monsieur le Maire

Membres : - Les deux conseillers doyens de l'assemblée, Monsieur GAPENNE Marcel et Monsieur DANCOISNE Albert

- Les deux conseillers benjamins de l'assemblée, Monsieur DERISBOURG Alexandre et Madame DELATTRE Adélaïde

Monsieur le Président a rappelé que les délégués et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs sont élus sur une même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Quinze sièges de délégués et cinq sièges de suppléants étaient à répartir.

Deux listes de candidats ont été déposées : Union Annaysienne et Rassemblement pour l'avenir.

Après dépouillement des votes par les membres du Bureau électoral :

- L'Union Annaysienne a recueilli 19 suffrages et a donc obtenu 12 sièges de délégués et 4 sièges de suppléants,
- Le Rassemblement pour l'Avenir a recueilli 5 suffrages et a donc obtenu 3 sièges de délégués et 1 siège de suppléant.

La séance est levée à dix-huit heures vingt-six minutes.

**Marcel GAPENNE,**  
Secrétaire

**Yves TERLAT,**  
Maire